

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 142**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

---

**OBJET**

Commune d'Orgon - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement  
2015/2018 - Tranche 2016

---

**Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
1.36.84**

## **RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES**

Par décision du 17 juillet 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement (2015/2018) avec la commune d'Orgon pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 5.999.000 € HT pour une subvention totale de 2.999.500 €

A ce titre, la première tranche de ce programme (2015) a fait l'objet d'une subvention de 750.000 € pour un programme de travaux de 1.500.000 € HT, lors de la Commission Permanente du 17 juillet 2015.

## **CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Orgon pour la tranche 2016, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2015, à savoir :

- La majoration de l'opération « construction d'une salle des fêtes, d'un espace polyvalent et de locaux commerciaux » ;
- La minoration de l'opération « Aménagement de la RD7n en centre-ville (Avenue de la Victoire) ;

Ces modifications sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat 2015/2018.

L'opération envisagée pour la tranche 2016 de ce contrat est la suivante :

### **CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FETES, D'UN ESPACE POLYVALENT ET DE LOCAUX COMMERCIAUX**

La commune est sur le point de finaliser la construction de son nouvel espace culturel et festif, implanté au cœur de l'agglomération.

Cet équipement d'une superficie totale de 1.493 m<sup>2</sup> comprend :

- une salle de spectacle et d'animations culturelles de 382 m<sup>2</sup> dont la capacité d'accueil est de 420 places assises (avec gradins télescopiques de 210 places), dotée d'une large et profonde scène de 111 m<sup>2</sup> reliée directement aux deux loges d'artistes ;
- une salle d'activités, de loisirs et de musique destinée aux adolescents ;
- un espace de restauration avec cuisine intégrée et équipée ;
- un espace convivial permettant l'accueil.

Par ailleurs, la commune a décidé d'investir dans la construction de box commerciaux afin d'accueillir de nouveaux services de proximité quasiment disparus dans le centre-ville d'Orgon suite à une insuffisance de stationnement et peu de clients.

Ces locaux d'une superficie de 262 m<sup>2</sup> permettront aux commerçants de bénéficier des avantages des autres installations communales situées à proximité et pourront participer aux événements organisés sur ce nouveau lieu de vie.

Le montant de cette opération prévue sur les tranches 2015 et 2016 s'élève 2.980.800 €HT, dont 1.480.800 €HT pour la tranche 2016.

La commune bénéficie d'une aide financière de 60.518 € allouée par Terre de Provence Agglomération.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.490.400 €, dont 740.400 € pour la tranche 2016.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2016 de ce contrat 2015/2018 s'élève à 1.480.800 €HT.

L'échéancier actualisé est le suivant :

– 2015 :	1.500.000 €HT
– 2016 :	1.480.800 €HT
– 2017 :	1.476.647 €HT
– 2018 :	1.541.553 €HT

La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 740.400 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 2.999.500 € engagée au chapitre 204 sur l'autorisation de programme 2015 – 10127U au profit de la commune d'Orgon en application de la délibération n°180 du 17 juillet 2015.

## **PROPOSITIONS**

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune d'Orgon, au titre des contrats départementaux d'aménagement et de développement, une subvention de 740.400 € pour la tranche 2016 du programme pluriannuel 2015/2018, sur une dépense subventionnable de 1.480.800 €HT, conformément à l'annexe 1 du rapport ;
- m'autoriser à signer avec la commune d'Orgon la convention de partenariat, avenant n°1 au contrat départemental, définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

Cette action étant déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental, est sans incidence financière.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL